

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES							
		h1	habitation unifamiliale	■				
p1	communautaire récréatif		■					
u1	utilité publique légère		■					
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	0				
	Nombre de logements	max.	1	0				
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■					
	Jumelée							
	Contiguë							
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--				
	Largeur minimum	(m)	7	--				
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--				

TERRAIN							
Superficie minimum	(m ²)	800	--				
Largeur minimum	(m)	25	--				
Profondeur minimum	(m)	30	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES							
Avant minimum	(m)	10	--					
Avant maximum	(m)	--	--					
Latérale minimum	(m)	5	--					
Total des deux latérales minimum	(m)	10	--					
Arrière minimum	(m)	9	--					
Espace naturel	(%)	60	--					
Rapport espace bâti / terrain	max.	0,12	--					
Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--					
Nombre de logement / hectare	max.	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	(1)						
	(2)						
	(3)						

ZONE:	Ha 620
Résidentielle de faible densité	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement
(2) Art. 8.3.8 - Résidence principale de l'exploitant
(3) PIIA 006 - Domaine Chanteclair

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2012-02-16	2011-U53-26	
2023-03-17	2023-U53-93-1	Rempl. note 2

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	2009-U53	620
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	2009-U54	
MISE À JOUR:	février 2024	